

Décision Générale colonial

Décision n° 233 Personnel autochtone

n° 233

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 février 1947
Numéro JO n° 2 du 28/02/1947	Date du numéro 28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de trois semaines à solde entière à compter du 1 er mars 1947 est accordée à l'infirmier de 6 échelon Mohamed Andia, de la police sanitaire maritime.